



Compte rendu de l'Assemblée Générale du Mouvement Citoyen de Sprimont du 7 février 2019, au Foyer Culturel de Sprimont, rue du Centre à Sprimont.

Excusés : Luc DEFRERE, Sébastien FRANSSSENS, Pascal DELHOUNE.

Le quorum prévu aux statuts étant atteint, (44 membres effectifs étant présents ou représentés) la séance est ouverte à 20h05

**1 . Approbation du PV de l'assemblée générale précédente : Le PV est approuvé à l'unanimité.**

**2. Bilan comptable 2018 : le bilan est approuvé à l'unanimité.**

Il présente des recettes pour un montant de 10.074,46 € (y compris 3.350 € de prêts) et  
10.746,46 € en dépenses

avec une dette à plus d'un an de 3.350 euros.

**3. a) Budget 2019 : le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Il présente des recettes pour un montant de 4.475 € et  
4.642,74 € en dépenses

avec une dette à plus d'un an de 2.250 euros.

**b) projection budget 2018 – 2024**

Olivier a présenté une projection du budget d'ici la fin de la législature, à titre informatif.

Cette projection présente des recettes pour un montant de 28.650 €  
et des dépenses pour un montant de 28.370,96 €

Soit un boni, en fin de législature de : 279,04 €

**4. Informations sur les Conseils Communaux et sur les interventions des élus MCS**

Voir les comptes rendus des conseils communaux sur le site [mcsprimont.com](http://mcsprimont.com)

**5. Activités futures**

CONFERENCES :

- ☑ La démocratie participative dans nos communes : utopie ou réalité - 4 avril 2019  
(Gaëtane Nihoul, secrétaire générale adjointe pour la consultation citoyenne sur l'Europe)
- ☑ Transparentia : accès à tous aux documents publics (article 32 de la Constitution)
- ☑ Interpellation citoyenne : droit d'initiative citoyenne
- ☑ Wallonie propre / J'adopte mon quartier
- ☑ Concrétisation des pistes élaborées dans vos groupes de réflexion
- ☑ Activité famille

## 6. Modification des statuts

Il est proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

### **l'article 7 est modifié comme suit :**

Tout résident Sprimontois entré dans sa seizième année, est membre adhérent, de droit.

### **l'article 20 des statuts est complété par :**

Le comité de pilotage comprendra au minimum un candidat de chaque sexe.

### **l'article 24 des statuts est complété par :**

Le comité de pilotage aura notamment pour tâche de constituer une équipe appelée « comité des sages », qui rassemblera des citoyens compétents dans différents domaines, (construction, marché public, plantations, experts en matières diverses...) en vue de les consulter pour avis, en toutes matières inhérentes à la gestion et à la politique communale.

Le comité de pilotage aura également pour tâche de constituer une équipe chargée de la communication de l'association (comité de communication et/ou stratégie). Ce comité agira sous la responsabilité du comité de pilotage et sera formé de rédacteurs, (rédaction d'articles, tracts, communiqués) et d'exécutifs (gestion du site, page facebook, instagram, ... de l'association).

### **Il est ajouté un article 29 bis**

Art. 29 bis – Le comité de pilotage pourra s'entourer d'un comité des citoyens.

Ce comité des citoyens sera formé du comité de pilotage, des élus, des représentants au conseil de l'action sociale, et de deux représentants de chaque groupe de travail.

Ces groupes de travail (mobilité, environnement, énergie et autres ) pourront faire partie d'une infrastructure distincte de l'association MCS. Les membres des groupes de travail pourront y entrer et en sortir comme bon leur semble. Chaque groupe de travail désignera un représentant au comité citoyen.

Le comité des citoyens sera coordonné par le comité de pilotage et aura pour mission de nourrir la réflexion de ce dernier, de faire des propositions dans tout domaine d'action du mouvement, de soutenir logiquement les activités de représentation et de promotion du mouvement.

Le comité de citoyens aura pour tâche de préparer les conseils communaux avec les élus.

Le comité des citoyens se réunira, sur convocation du comité de pilotage, ou de sa propre initiative, ou sur l'initiative d'un ou plusieurs groupes de travail, chaque fois que de besoin.

Le travail effectué dans les différents groupes fera l'objet d'une information auprès du comité des citoyens qui la répercutera, si nécessaire, par l'organe du comité de pilotage, aux commissions consultatives, aux asbl communales, au comité des sages, au comité de communication et /ou de stratégie.

Si les travaux des différents groupes de travail s'ouvrent sur des actions à mener, elles pourront, sur décision de l'assemblée générale, être portées devant le conseil communal par les élus du MCS, et/ou portées sur le terrain associatif par l'intermédiaire du comité des citoyens, en vue de leur réalisation.

### **l'article 30 est modifié comme suit :**

**Art. 30** – En complément des statuts, le comité de pilotage pourra établir un règlement d'ordre intérieur, et, s'il le juge nécessaire, un règlement de fonctionnement des groupes de travail.

Des modifications à ces règlements pourront être apportées par une décision du Comité de pilotage, statuant à la majorité simple.

Ces modifications ont été acceptées par l'assemblée générale, après que le Président ait rappelé l'importance pour le comité de pilotage de veiller à la garantie du respect des valeurs du MCS et qu'il ait été décidé de préciser la présentation de l'organigramme lors d'un groupe de travail, sur proposition d'un participant à l'assemblée.

## 7. Election de deux candidats volontaires et tirage au sort d'un membre pour le comité de pilotage.

Après avoir acté la démission de Monsieur Charly BERNARDI et écouté la présentation des candidats volontaires au comité de pilotage, savoir Noa POZZI, Aurore WAUTRICHE, Guy SELECK et Luc DEFRERE, l'assemblée générale a élu Noa POZZI et Luc DEFRERE au poste de membre du comité de pilotage.

Le tirage au sort a désigné Gabrielle SUYMENS qui a accepté le mandat de siéger au comité de pilotage.

Le président remercie tous ceux et celles qui se sont présentés.

### **8. Mise en place des groupes de travail sur base des volontaires.**

Un appel a été lancé pour participer aux groupes de travail et de réflexion.

Il a été proposé de choisir une date commune pour une première réunion afin de rassembler tous les participants des différents groupes et d'inviter les amis à y participer. Le comité de pilotage convoquera la première réunion en tenant compte des desiderata mentionnés sur les bulletins d'inscription.

Les différents groupes se constitueront et organiseront leur fonctionnement en interne, sachant que chaque groupe aura 2 représentants au sein du comité de citoyens.

### **9. Elections régionales « Collectif Citoyen ».**

Michel BEAUFAYS fait part de l'avancement du projet de rassembler les différentes listes et mouvements citoyens sous l'appellation « Collectif Citoyen » en vue de se présenter notamment aux élections régionales en mai 2019.

L'asbl est aujourd'hui constituée et le travail de préparation des listes est en route.

### **10. Divers**

Il a été annoncé que les cotisations seront rappelées à l'attention des membres dans le courant du mois de mars.

Le site internet du MCS a été présenté pour information. La rubrique « agenda » comprendra notamment les dates de réunion des différents groupes de travail.

Il a été proposé de réaliser un badge nominatif constituant la carte de membre effectif du MCS.

Il a été proposé de réaliser un co-voiturage pour les activités du MCS, via une application appropriée.

Il a été rappelé que la liste des membres effectifs pouvait être **consultée** au siège social de l'association.

La séance a été levée à 10h20.

